REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire

Wilaya : BATNA Daïra: BARIKA..... Commune BARIKA.....



ACTE DE MARIAGE

(Copie Intégrale (1) –Extrait (2))— Stabli en langue étrangère en application de l'article 127 de l'ordonnance n° 70-20 du 19 février 1970 relative à l'état civil, modifiée et complétée

		The state of the s	
	Le: Vingt Neuf Octobre Deux Mil	le Treize	
Numéro de l'acte	à 09:30 heures:	. Min à la Commune de: BARIKA	
POUR	Daïra deBARIKA		
		IAGE célébré le (3) : Vingt Neuf Octobre	
		entre les deux Epoux cité ci-dessou	
	Comparu devant Nous publiquement au siège de la commune (4):		
	Le Nommé LIAZIDI MOSTAPHA		
	Profession: ENTREPRENEUR	né le : Sept Fevrier 1978	
	à la commune de: BARIKA	Wilaya de : BATNA	
		et de:FERHANI HAFSIA	
	et La Nommé(e)NASIBA GRAOUI		
		née le: Quatorze JUIN 1985	
	à la commune de BARIKA	Wilaya day DATNA	
	file de:MOHAMMED	et de: FERHATI KELTOUM	
	prononcé au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage en présence de		
	LIAZIDI MANSOUR NE LE 09/11/1974 A BARIKA		
	et de GRAOUI MOHAMMED SEDDIK NE LE 22/12/1963 A BARIKA		
	Témoins majeurs ,qui lecture faite ont signé	avec les époux.	
	Et Nous BERRI SAKEUR PRESIDE	ENT DE L'APC Officier de	l'Etat Civil
	mentions marginales:		
		IEANT	
			•• ••• ••• ••• •••
	Fait à:	BARIKA	
1et2 Raver les Mentions inutiles		L'Officier de l'Etat Civil.	

-1et2 Rayer les Mentions inutiles

-3Extrait ou acte de mariage conclus devant le cadi ou le notaire.
-4 Extrait ou acte de mariage conclus devant l'Officier de l'Etat Civil,

Ref: EC1

(Nom et Prénom- Qualité Signature